

République Française
Département : CANTAL
Arrondissement : Aurillac
POLMINHAC - Commune

Séance du jeudi 18 décembre 2025

Délibération N° DE_040_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	10	13
Date de la convocation :		
15/12/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (SALLE DU CONSEIL EN MAIRIE), sous la présidence de ANDRE BONHOMME.

Présents : ANDRE BONHOMME, JOSETTE VARET, DENIS ARNAL, MICHEL AMOUROUX, MARTINE BERGAUD, CHRISTOPHE BORNES, ALAIN BROUSSE, ALAIN FALIERES, DIDIER TOMA, Patricia GUERARD

Représentés : EVELYNE DELANOUYE représentée par MARTINE BERGAUD, ADELINE GUYON représentée par ALAIN BROUSSE, GUILLAUME PRAT représenté par ANDRE BONHOMME

Absents et Excusés : MARIE-NOELLE MOULIER, CLAUDINE LADOUX

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, MICHEL AMOUROUX est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE RHONE ALPES

Monsieur le Maire présente le dispositif « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural » proposé par la Région Auvergne Rhône Alpes qui permet d'aider les communes pour acquérir et aménager des locaux à usage commercial ou artisanal, dans le but de créer ou de maintenir une activité commerciale ou artisanale, dernière de son type sur la commune.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de la Maison Giraud, récemment acquise par la commune, afin d'y installer une épicerie.

Le montant total de ces travaux s'élève à **26 146.41 €**, auxquels s'ajoute l'achat de la bâtie.

Le plan de financement serait le suivant :

DEPENSES	RECETTES

Achat du local	94 500.00 €	Région AURA 30%	36 753.93 €
Frais de notaire	1866.69 €		
Banque accueil et Rayonnages	11 500.00 €	Autofinancement	85 759.17 €
Vitrines réfrigérées	14 646.41 €		
Total	122 513.10 €	Total	122 513.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE :

- De solliciter la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du dispositif « Aménager un premier ou dernier commerce en milieu rural »
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

ANDRE BONHOMME
Président de séance



MICHEL AMOURoux
Secrétaire de séance